

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 30 JUIN 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-04-33 COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - MOBILITÉ – AVENANT N° 04 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 5 JUILLET 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1<sup>er</sup> vice-président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD I.), TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06), HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de LE PIOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU JL.), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>SEGAULT Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PIOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>11 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>5 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Corinne LALANCE</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.</b>

Ce quatrième avenant porte sur deux types d'évolution :

• **Evolution des services :**

- Prestation supplémentaire de transport du lundi au vendredi sur la ligne 10 à 12h00 pour la desserte du Lycée Majorelle, et collèges de Toul à destination de la Croix de Metz pour que les scolaires puissent rentrer chez eux déjeuner. Cette navette a démarré le 9 mai. Le prix forfaitaire est de 14,28 € HT par course.
- Ajout d'une ligne fixe pour desservir la Clinique Boucles de la Moselle, nouvellement implantée sur le quartier de Gama à Toul. Démarrage de cette nouvelle ligne 35, à partir du 7 juin avec 8 allers et 8 retours, du lundi au samedi. Le tarif journalier est de 205,11 € HT jour. Ces modifications de service représentent, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la Communauté au délégataire de +1,6%.

• **Grille tarifaire :**

- Au démarrage de la DSP, la CC2T a décidé de mettre fin, à compter de septembre 2022, à la gratuité du transport scolaire des collégiens et lycéens situés à plus de 3 kilomètres de leur établissement, en proposant à ceux qui le souhaitent l'abonnement jeune au tarif de 50 € par an ou 5 € par mois. Or si la Région Grand Est a confirmé mettre fin à la gratuité, en Meurthe et Moselle, le Département vient compenser les familles pour la maintenir. Le maintien de la gratuité (cf. délibération spécifique) est estimé à 75 K€ par an pour compenser le manque à gagner du délégataire.

Cet ajustement représente, jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public, une hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation versée par la Communauté au délégataire de +2,2%.

Considérant que l'ensemble de ces ajustements a été opéré sur la base de dossiers justificatifs produits par le délégataire et analysés par les services de la Communauté pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

- Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (version antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2019) ;
- Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- Vu la délibération n° 2019\_05\_01, en date du 03 octobre 2019, approuvant le choix de la société SADAP pour l'exécution du contrat comme concessionnaire-délégataire du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire ;

Vu la commission des maires en date du 16 juin 2022 ;

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Adopter le projet d'avenant n° 04 au contrat de délégation de service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire et autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant,**
- **Prendre en compte l'impact financier sur l'exercice budgétaire correspondant au budget annexe Mobilité.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Jean-Pierre COUTEAU  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Président de séance

